



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT

CDAC

N° Spécial

12 juin 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRE.BR du 12 juin 2017

SOMMAIRE

Décision	Date	DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT	Page
DRE.BR. CDAC n° 2017-143	07.06.2017	Décision accordant l'autorisation relative à la demande d'avis pour la création d'un ensemble commercial « La Rue La Défense » par restructuration du centre commercial de « La Coupole » sur la commune de Courbevoie.	3

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Préfecture

Direction de la Réglementation
et de l'Environnement
Bureau de la Réglementation
Affaire suivie par : Sébastien MAURICE
Tél : 01 40 97 26 51
Courriel : pref-cdac92@hauts-de-seine.gouv.fr

Décision DRE-BR-CDAC n°2017-143 du 7 juin 2017 accordant l'autorisation relative à la demande d'avis pour la création d'un ensemble commercial « La Rue La Défense » par restructuration du centre commercial de « La Coupole » sur la commune de Courbevoie.

**LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DES HAUTS-DE-SEINE**

- AUX** termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 31 mai 2017 ;
- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2015-33 du 11 mars 2015 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;
- VU** la demande d'avis pour la création d'un ensemble commercial « La Rue La Défense » par restructuration du centre commercial de « La Coupole » sur la commune de Courbevoie, enregistrée sous le numéro 92.17.04 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 12 avril 2017, fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande susvisée ;
- VU** le rapport d'instruction présenté par la Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement ;

Après qu'en aient délibéré les membres :

M. Denis LARGHERO représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental ;
M. Guy RAYER, représentant M. Jacques KOSSOWSKI, maire de Courbevoie ;
M. Alain BORTOLAMEOLLI, représentant M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne ;
M. Rachid TAYEB, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;
M. Gérard GAYET, représentant M. Philippe GOUJON, maire du 15ème arrondissement de Paris ;
Mme Ingrid CAVRET, représentant M. Alexandre JOLY, maire de Houilles ;
M. Alain HOLZMANN, association UFC Que Choisir ;
Mme Marie-Christine DURIEZ, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;
M. Pierre BECK, association UFC Que Choisir.

Assistés des représentants de l'Administration :

- *M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation*
- *Mme Ordiana YEBE-AKO, DRIEA*

Considérant que ce projet est une restructuration de l'ancien ensemble commercial « La Coupole » fermé au public depuis 2010 ;

Considérant que ce projet répond en premier lieu aux enjeux de sécurité qui avaient amené à la fermeture du centre commercial ;

Considérant que le projet va constituer une nouvelle centralité au sein du quartier Coupole-Regnault par la diversité de son offre commerciale ;

Considérant que le projet doit permettre une dynamique urbaine en faveur de la mixité fonctionnelle ;

La Commission procède au vote.

Ont voté pour la réalisation du projet :

M. Denis LARGHERO représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental ; ;
M. Guy RAYER, représentant M. Jacques KOSSOWSKI, maire de Courbevoie ;
M. Alain BORTOLAMEOLLI, représentant M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne ;
M. Rachid TAYEB, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;
Mme Ingrid CAVRET, représentant M. Alexandre JOLY, maire de Houilles ;
M. Alain HOLZMANN, association UFC Que Choisir ;
Mme Marie-Christine DURIEZ, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;
M. Pierre BECK, association UFC Que Choisir.

S'est abstenu :

Néant

A voté contre la réalisation du projet :

M. Gérard GAYET, représentant M. Philippe GOUJON, maire du 15^{ème} arrondissement de Paris

Absents :

Mme Valérie PECRESSE, présidente de la Région Ile-de-France ;

M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;

M. Gérard SCHREPFER, Association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret ;

M. Jean-Sébastien SOULE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;

Mme Odile DROUILLY, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;

M. Benoit ROUGELET, association Landfabrik ;

M. Dominique LEPARRE, maire de Bezons

<p>La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine décide d'accorder l'autorisation sollicitée, déposée par la société FIB IMMOBILIER, relative à la création d'un ensemble commercial « La Rue La Défense » par restructuration du centre commercial de « La Coupole » sur la commune de Courbevoie.</p>

Nanterre, le 7 juin 2017

**Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général**

Thierry BONNIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>